



Eretz Israël, une terre choisie par Dieu

La valeur de la terre d'Israël

Exil et idolâtrie

Dans le traité "Ketoubot" (contrats de mariage) du Talmud la question se pose de savoir si l'un des membres du couple peut obliger légalement son conjoint à monter en terre d'Israël.

C'est dans ce contexte que le Talmud réaffirme le devoir primordial de vivre en Israël.

תלמוד בבלי, מסכת כתובות פרק יג דף קי, ב

ת"ר לעולם ידור אדם בא"י אפי' בעיר שרובה <עובדי כוכבים> {גוים} ואל ידור בחו"ל ואפילו בעיר שרובה ישראל שכל הדר בארץ ישראל דומה כמי שיש לו אלוה וכל הדר בחוצה לארץ דומה כמי שאין לו אלוה שנא' (ויקרא כה) לתת לכם את ארץ כנען להיות לכם לאלהים וכל שאינו דר בארץ אין לו אלוה אלא לומר לך כל הדר בחו"ל כאילו עובד <עבודת כוכבים>

Talmud de Babylone, Traité des contrats de mariage, chapitre 13 Page 110b

Nos sages ont enseigné : "Il est de la plus grande importance pour un homme de vivre en Israël même si c'est pour habiter dans une ville où la majorité de la population est idolâtre, plutôt que de vivre en dehors de la terre d'Israël. Car quiconque habite en terre d'Israël ressemble à quelqu'un qui a un Dieu et quiconque habite en dehors de la terre d'Israël ressemble à quelqu'un qui n'a pas de Dieu car il est écrit (Lévitique 25) "afin de vous donner la terre de Canaan pour être votre Dieu".

Cela signifie-t-il que quelqu'un qui ne vit pas en terre d'Israël n'a pas de Dieu ? Non il ne faut pas comprendre ainsi ! Ce que nous voulons dire ici c'est que quiconque ne vit pas en terre d'Israël *ressemble* à un idolâtre.

Source : http://kodesh.snunit.k12.il/b//13213_110b.htm

Traduction : L. Fraenckel